PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 15 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/07/2026

PRÉSENTS : DUVERGER Bernard, CHAGNON-CORNARDEAU Corinne, LESSORT Guy, CONDAT Marie-Pierre, NAULIN Michel, SMOLARECK Olivier, PIQUET Angélique, CHARBONNIER Nelly, GORSSE Fanny

ABSENT : PEYRONNY Christian,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : CHAGNON CORNARDEAU Corinne

ORDRE du JOUR

- Echange Rebillaud, commune de TEILHET
- Ancienne Agence postale
- Ets Guedouah : Devis électricité salle des fêtes
- Devis Monteil : Entretien pour gestion eaux pluviales, La Vialle
- Convention de fiabilisation des valeurs locatives des propriétés bâties
- Prix repas scolaire Menat
- Participation financière scolarité de Youx
- Renouvellement de la commission communale des impôts direct (CCID)
- Vente d'herbe
- Devis travaux forestiers
- Sioule et Morge : Remplacement d'un poteau incendie
- Auger Paysage : Devis nettoyage lavoir de Mazerolles et taille berbéris à La Vialle
- Modification délégués S.M.A.D.C
- Cartes Cultura
- Questions diverses

Le PV de la réunion du 30/04/2025 est validé

- **Echange Rebillaud, commune de TEILHET**

À l'occasion de la vente de la propriété de Mr Rebillaud, maison et terrains cadastrés, ZE124à ZE130 & ZE133à ZE137, ils se sont aperçus qu'il y avait au milieu un délaissé de voirie appartenant à la commune d'environ 200m². Nous avons eu plusieurs contacts avec la famille Rebillaud et avec l'agence ORPI en charge de la vente. Le maire leur a signifié à plusieurs reprises que le délaissé de voirie était propriété de la commune et qu'il était hors de question de leur donner.

Seul un échange était envisageable. Nous avons proposé un échange avec deux parcelles agricoles cadastrées ZD127 & ZD130 d'une superficie de 9060m². Par courrier recommandé et par mail Mr Rebillaud valide cet échange et s'engage à prendre à son compte les frais de notaire et de géomètre.

- **Vente ancienne agence postale**

De nouvelles agences immobilières ont été sollicitées pour la vente de l'ancienne agence poste

- Sandrine RONGERE estimation entre 50 000 et 60 000€
- Pascal BELLANGER, SAFTY, : estimation entre 40 000 et 60 000€

Le conseil municipal valide le recours à ces deux agences.

- **Travaux salle des fêtes**

Certains utilisateurs de la salle des fêtes ont fait part du manque d'éclairage à la sortie de la salle, notamment après l'extinction des lampadaires pointant ainsi le risque de chute. Par ailleurs la commission ERP a préconisé la pose d'un arrêt d'urgence.
Nous avons sollicité l'entreprise GUEDOUAH pour la pose de 3 projecteurs extérieurs à détection automatique et la pose d'un bouton d'arrêt d'urgence.
Le devis de 835,15 € HT soit 1002,18 € TTC est validé par le conseil municipal.

- **Entretien pour gestion eaux pluviales, La Vialle**

Mr Barrat Denis informe que les eaux pluviales qui ruissellent du chemin débouchant sur la rue des Buiges inondent son bâtiment agricole. L'entreprise Monteil a été sollicitée, il est proposé une solution d'arasement de l'accotement et curage du fossé sur le linéaire.
Le devis de 1872,50€ HT soit 2247€ TTC est validé par le conseil municipal.

- **Convention de fiabilisation des valeurs locatives des propriétés bâties**

La convention de fiabilisation des valeurs locatives des propriétés bâties est une démarche proposée au cours de l'année 2026 par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Puy-de-Dôme aux communes du département

Elle vise à fiabiliser les bases d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). Cette mise en conformité permet une fiscalité locale plus équitable et optimise les recettes des communes.

La DDFIP procède à une mise à jour automatisée des fiches descriptives de chaque local d'habitation en y intégrant les éléments de confort jusqu'alors manquants ou non déclarés. Les critères ciblés concernent principalement : Le raccordement aux réseaux d'eau courante et électrique, La présence d'un système de chauffage ou de climatisation, Les installations sanitaires de base (WC, lavabo, douche ou baignoire).

- **Prix repas scolaire école de Menat**

La commune de Menat nous présente les prix de restauration de la cantine scolaire pour l'année 2026-2027 et nous demande si nous souhaitons prendre en charge une partie des repas pour les élèves fréquentant cette école.
Le cout du repas enfant comprenant 5 composants avec pain s'élève à 4,73€ TTC
Compte tenu de la dispersion des enfants scolarisés dans plusieurs écoles voisines et dans un souci d'équité le conseil municipal décide de ne pas participer aux frais de repas.

- **Participation financière scolarité de Youx**

La commune de YOUX nous sollicite pour participer aux frais de scolarité des enfants de la commune de Teilhet fréquentant l'école publique primaire de la commune de Youx.
La participation financière pour l'année scolaire 2025/2026 est estimée à 600€ par enfant.
Quatre élèves sont concernés :

- GARCIA Gwennaëlle
- GUILLAUME Léandro
- GUILLAUME Séléana
- LAHIEM Alicia

Le cout total pour 2025-2026 s'élève à 2 400€.

- **Renouvellement de la commission communale des impôts direct (CCID)**

À la suite des élections municipales, il convient de renouveler la commission communale des impôts direct (CCID). Elle a pour rôle majeur de donner un avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation.

Cette commission siège la durée du mandat et est composée du maire et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Nous fournissons une liste de 24 personnes et les services de la DGFIP retiennent 6 titulaires et 6 suppléants.

Voici la liste proposée :

- JAY René
- FACCIO Jean-Paul
- LAURENT Paul
- VILLECHENON Raymond
- PERONNY Christian
- OLIVIER Bernard
- CORNARDEAU Marc
- DUMAS Elie
- GIDEL Paul
- PERRIER Jean-Luc
- ROUGIER André
- GAUDRY Damien
- VILLECHENON Jacques
- MOIGNER Hervé
- BOULEAU André
- GIDELLE Jérôme
- BARRAT Denis
- POURTIER Olivier
- AUGER Nathalie
- LABBAY Joël
- MARTIN Cédric
- GEDOUAH Aziz
- BROUSSE Didier
- SAURET Denis

- **Vente d'herbe stade et lotissement**

La mise en vente d'herbe sur pied excluant tout pâturage sur la parcelle de terrain communal située au bourg d'une superficie d'environ 13 000 m² et sur la parcelle située au stade d'une superficie de 15 000 m². L'information a été donnée aux agriculteurs de la commune.
Une seule offre a été faite par Mme AUGER Nathalie pour un montant de 100€.

- **ONF / TRAVAUX SYLVICOLES**

Lors du Conseil municipal du mois du 30 avril 2026 un programme de travaux pour l'année 2026 avait été proposé par l'ONF.

Des devis ont été sollicités auprès de l'ONF et auprès de CFBL :

Forêt communale de Teilhet : Dégagement manuel au profit des plants :

- ONF : 3 430 € HT
- CFBL : 2 111€ HT

Forêt sectionale de la Croizette – Chazerat : Préparation des sols pour à la régénération :

- ONF : 1 280 € HT
- CFBL : 1 142 € HT

Le conseil municipal décide de confier les travaux à l'entreprise CFBL.

Forêt sectionale de la Rodde :
L'ONF propose des travaux de dépressage de la forêt pour un coût de 1 142,33 € HT. Nous avons pris attache auprès de la CFBL qui doute de l'opportunité des travaux.

- **Sioule et Morge : Remplacement d'un poteau incendie**

Lors de la visite de contrôle des poteaux incendie il est ressorti que celui du village de Mazerolles était défectueux.
Cout du remplacement : 1 948,61 € HT soit 2338,33 € TTC
Le conseil municipal valide le devis.

- **Nettoyage lavoir de Mazerolles et taille berbéris à La Vialle**

Afin de faire réaliser des devis pour la réhabilitation du lavoir de Mazerolles il convient de faire enlever les végétaux dans un premier temps.
Auger paysage propose un devis à 1 000€ HT.
La haie de berbéris de La Vialle nécessite une taille afin de présenter un aspect harmonieux.
Auger paysage propose un devis à 208,33 € HT
Les devis sont validés.

- **Modification délégués S.M.A.D.C**

Afin de ne pas cumuler la représentativité au sein d'une même collectivité, le Maire propose de modifier l'ordre des délégués au SMADC.
Délégué titulaire : Olivier SMOLARECK
Délégué suppléant : Bernard DUVERGER

- **Cartes Cultura**

Depuis plusieurs années le conseil municipal octroie une carte cadeau CULTURA aux enfants ayant leur résidence principale sur la commune de TEILHET et scolarisés de la petite section de maternelle à la classe de terminal (17 ans révolus) en lycée général, professionnel ou technologique.

45 cartes seront commandées et distribuées début août.

QUESTIONS DIVERSES

- Transfert des pouvoirs de police du Maire :

Le conseil municipal s'oppose au transfert des pouvoirs de police du Maire vers le Président de la Communauté de Commune du Pays de Saint Eloy.

- **Subventions 2026**

Nous avons obtenu les subventions suivantes :
FIC voirie : 19 837 €
FIC Cimetière : 5 710 €
Taux de 40%
Les travaux seront réalisés par l'entreprise MONTEIL début septembre.

Pour le local associatif communal, nous n'avons pas obtenu les subventions escomptées :
Aide du Conseil régional Auvergne Rhone Alpes : 67 000 € soit 27%
Aide de la DETR :64 776 € soit 30%
Un courrier sera donc envoyé aux au Conseil régional et à l'Etat pour savoir si le projet peut être modifié.
Le projet initial serait abandonné et le local actuel serait restauré.

- **Demande de subvention association départementale des chevaux lourds**

L'association départementale des chevaux lourds nous sollicite pour l'octroi d'une subvention, achat de licol, à l'occasion de leur concours départemental qui se déroulera sur la commune de St Gervais d'auvergne.

À ce jour la commune n'a jamais distribué de subvention pour des manifestations hors commune.

- **Recensement des trous sur la voirie :**

Des nids de poule ont été recensés dans différents villages : Le Bouchat, Barry, La Boge, rue de la Fontaine, La Maison Rouge, Chez Sagoueix, Les Ayes, Le Peyroux

L'entreprise Vindrié interviendra en septembre.

- **Recensement des personnes vulnérables**

La préfecture demande de bien vouloir mettre en place un registre des personnes vulnérables sur notre commune. Ces personnes seront contactées par téléphone ou visitées lors des aléas climatiques.

Le Maire



La secrétaire de séance

